



LES FORMATIONS AUX METIERS DU CHEVAL EN REGION SUD Provence Alpes-Cote d'Azur



FILIERE CHEVAL SUD
Provence-Alpes-Côte d'Azur
MAISON REGIONALE DES SPORTS
809 boulevard des écureuils
06210 MANDELIEU
Tel : 04 92 97 46 83
Fax : 04 92 97 46 78
contact@filierechevalpaca.com
www.conseilchevauxsudpaca.fr



SE FORMER AUX METIERS DU CHEVAL EN SUD Provence-Alpes Côte d'Azur

La filière équine par la diversité de ses activités, élevage, utilisateurs (centres équestres, cavaliers professionnels, fermes équestres), entraîneurs des courses, sociétés des courses, prestataires (maréchal ferrant, vétérinaires...) attire de nombreux jeunes, dont près de la moitié de femmes, qui souhaitent pouvoir concilier passion du cheval et vie professionnelle.

Le marché de l'emploi qui offre des dizaines de métiers, directement au contact ou non des équidés, réclame une main d'œuvre qualifiée, capable de s'adapter aux tailles des entreprises qui vont des EURL à un seul salarié jusqu'aux plus grandes.

Récemment les diplômes et certificats permettant d'accéder à l'enseignement et l'animation, ont changé avec l'arrivée du BPJEPS de niveau IV (équivalent au BAC) et d'un DEJEPS de niveau III (équivalent BTS/DUT) ainsi que l'apparition du Bac Pro CGEH du CQP ASA et ORE, ou encore l'Animateur Assistant Equitation titres homologués par le ministère de l'emploi.

Il est possible en région Sud d'avoir accès à bon nombre de formations qui seront détaillées par type dans les pages suivantes : l'enseignement et l'animation, l'encadrement fédéral, le monde agricole, celui des courses, autres... A l'échelle nationale il existe un site dédié aux formations et à la recherche d'emploi/salarié dans la filière équine il s'agit de : www.equioresources.fr

SOMMAIRE

- Formations Jeunesse et Sport	P 3
-	
- Enseignement (BPJEPS)	
- DEJEPS	P 5
-EQUIVALENCES	p 5-6
- Capacités Equestres Professionnelles (CEP)	P 7
- Certificat de Qualification Professionnelles (CQP ASA-CQP ORE-CQP EAE)	
- Formations fédérales	P 8
- Officiels de Compétitions	
- Encadrement (AAE, ATE)	
- Formations Agricoles	P 10
- Soigneur d'équidés	
- Eleveur Equin	
- Responsable d'entreprise hippique	
- Maréchal Ferrant	
- Formations des Courses	P 13
- Lad- Jockey / Lad- Driver	
- Jockey / Driver	
- Garçon de Voyage	
- Premier garçon	
- Assistant Entraîneur	
- Entraîneur	
- Autres Formations	P 15
- LEXIQUE	P 16





L'ANIMATION, L'ENSEIGNEMENT LES FORMATIONS JEUNESSE ET SPORTS

1/ Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Activité Equestre (BPJEPS)

Créé en 2003, le BPJEPS est le sésame pour devenir « moniteur d'équitation ».

- **Définition du métier** : Cet enseignant équestre professionnel est nommé couramment « moniteur ». Il est un cadre de l'équitation. Il assure le contrôle et éducation de chevaux de club, assure tous les soins, et sait reconnaître un cheval en bonne santé. Il assure l'apprentissage et le perfectionnement des élèves aux activités équestres. Il a en charge l'animation de ces groupes. Il est responsable de la sécurité des animaux et de ses clients, des publics dont il a la charge. Il exerce en autonomie son activité, est responsable au plan pédagogique et gère le projet d'activité inscrit dans le projet de la structure qui l'emploie.

- **Diplôme** : le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activité équestre » avec 3 options :

1. initiation poney cheval
2. approfondissement technique
3. équitation extérieure

Il remplace le BEES1 et atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Depuis juin 2018, Il est composé de 4 UC.

CONTACT :

Direction Régionale Académique de la Jeunesse de l'engagement et des Sports (DRAJES)

66A rue Saint Sébastien
CS 50240

13292 MARSEILLE Cedex 06

Tel : 04.88.04.00.10

Email : drjscs13-animation-sport@drjscs.gouv.fr



BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « spécialité éducateur sportif » Mention Activités Equestres

Liste indicative de novembre 2018 pour recevoir la liste actualisée faire une demande à equestre.paca@free.fr

Centres de formation au BP JEPS Mention Activités Equestres

BPJEPS « AE » option initiation poney cheval :

Equisud Formation - Avignon (84)	04.90.85.83.48	moya@cheval-avignon.com
UCPA Formation - Vedène (84)	04 72 78 04 50	fgehant@ucpa.asso.fr
CEFTER PACA - Barillonette (05)	04.92.54.24.62	cefter-paca@gmail.com
C.E. du POET - Le Poet (05)	04 92 65 71 34	centre-equestre-poet@orange.fr
Prépa-Sports - Aix en Provence (13)	04.42.90.57.08	prepasports@wanadoo.fr
Club Hippique Aix Marseille (13)	04.42.20.18.26	xavier@cham-aix.com
Régie Le deven - (Istres) (13)	06 60 34 39 30	formation.ledeven@gmail.com

BPJEPS « AE » option « équitation d'extérieur »

Prépa-Sports - Aix en Provence (13)	04.42.90.57.08	prepasports@wanadoo.fr
CEFTER PACA - Barillonette (05)	04.92.54.24.62	cefter-paca@gmail.com

BPJEPS « AE » option « approfondissement technique » :

CEFTER PACA - Barillonette (05)	04.92.54.24.62	cefter-paca@gmail.com
C.E. du POET - Le Poet (05)	04 92 65 71 34	centre-equestre-poet@orange.fr
CFPPA Campus Vert d'Azur - Antibes (06)	04.92.91.02.33	cfppa.antibes@educagri.fr
Régie Le deven - (Istres) (13)	06 60 34 39 30	formation.ledeven@gmail.com
Prépa-Sports - Aix en Provence (13)	04.42.90.57.08	prepasports@wanadoo.fr
Club Hippique Aix Marseille (13)	04.42.20.18.26	xavier@cham-aix.com
IMSAT - Le Cannet des Maures (83)	04 96 11 56 40	c.caillaud@upv.org a.baverey@upv.org
MDME - Grimaud (83)	06.24.71.01.78	mdme@demelemester.com
Equisud Formation - Avignon (84)	04.90.85.83.48	moya@cheval-avignon.com
UCPA Formation - Vedène (84)	04 72 78 04 50	fgehant@ucpa.asso.fr

Contact C.T.N. : Mme Pascale FALANGA

Email : pascale.falanga@ffe.com

Contact DRAJES PACA responsable du suivi administratif : Thomas GOULLIEUX

mail : thomas.goullieux1@region-academique-paca.fr



DEJEPS

Diplôme d'Etat Jeunesse de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - (24 mois)

Diplôme de Niveau 5 ayant pour objectif la conception et la coordination d'un projet de perfectionnement sportif

Existe dans 14 disciplines équestres

Exigence technique : test de sélection dressage niveau Amateur 3 GP 1 parcours d'obstacles (105) 1 épreuve pédagogique

Exigence pédagogique : BPJEPS ou BEES1 dispensé + conduire pour un groupe de 3 cavaliers de niveau G5 ou plus une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une des 14 disciplines

Centre de Formation au DEJEPS

CEFTER PACA - Barillonette (05)

04.92.54.24.62

cefter-paca@gmail.com

TREC CSO

MDME - Grimaud (83)

06.24.71.01.78

mdme@demelemester.com

CSO DRESSAGE

UCPA Formation - Vedène (84)

04 72 78 04 50

fgehant@ucpa.asso.fr

CSO CC DRESSAGE

Equisud Formation - Avignon (84)

04.90.85.83.48

moya@cheval-avignon.com

Travail Tir à l'arc

Régie Le deven - (Istres) (13)

06 60 34 39 30

formation.ledeven@gmail.com

CSO - HUNTER-DRESSAGE

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B					Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)
	Brevets fédéraux											
Degré 2		X										
Degré 3	X	X						X		X		X
BAP délivré jusqu'au 28/08/2007			X	X								
ATE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X							X
GTE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X	X						X
Brevet fédéral d'encadrement Initiation poney cheval							X					
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 1 dans les mentions : Dressage, CSO, CCE, Hunter, TREC, Endurance, Voltige, Attelage, Horse Ball, Western									X			
Titres à finalité professionnelle												
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009			X	X								
ATE délivré après le 13/11/2009	X	X	X	X	X							X
AAE délivré avant le 31/12/2016			X	X								
AAE délivré à partir du 01/01/2017		X	X	X								
AAE Dominante tourisme équestre	X											

(1) Dispense du test des Exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense des Exigences préalable à la mise en situation pédagogique.

(3) Dispense de l'étude de cas.

(4) Dispense de la démonstration technique.

(5) Dispense de la mise en situation professionnelle.

LES EQUIVALENCES

- **CERTIFICATIONS DELIVREES PAR LA FFE**



LES EQUIVALENCES

Pour obtenir le BPJEPS, il faut réussir chacune des 4 UC constituant ce diplôme. Certains diplômes permettent des équivalences d'une partie des UC et/ou des exigences préalable à l'entrée en formation du BPJEPS

DIPLOMES DE L'AGRICULTURE

- BAC PRO CGEA : équivalences UC1-UC2
- BAC PRO CGEH : équivalences UC1-UC2
- Brevet Professionnel Responsable d'entreprise Hippique : UC1-UC2
- BPREA : UC1-UC2
- Les titulaires d'un BP JEPS Activités Equestres bénéficient d'une équivalence pour les UCG 1, UCG 2 et E1, E2, E3 et 1 UCARE du Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA).

CERTIFICATIONS DELIVREES PAR L'ETAT

Vous avez obtenu	Test EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »	UC 4B option « approfondissement technique »	UC 4C option « équitation d'extérieur »
	A	B							
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X						X	
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports									
BAPAAT Poney			X		X				
BAPAAT Randonnée Equestre	X		X		X				
AQA Attelage	X	X	X	X	X	X		X	
AQA Poney	X	X	X	X	X	X	X		
AQA Tourisme Equestre	X	X	X	X	X	X			X
AQA Western	X	X	X	X	X	X		X	
Autorisation spécifique d'exercer	X	X	X						X
BEES 1 activités équestres ou Equitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BPJEPS activités équestres mention équitation	X	X	X	X	X	X	X		
BPJEPS activités équestres autres mentions	X	X	X	X	X	X			X
Exigences techniques préalables à l'entrée en formation acquises dans le cadre du BPJEPS activités équestres en 10 UC	X	X							
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC			X	X	X				
UC 5 + UC 6 + UC 8 du BPJEPS activités équestres en 10 UC	X	X	X			X			
UC 7 + UC8 + UC 9 du BPJEPS activités équestres mention équitation en 10 UC	X	X	X				X		
UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions attelage ou western en 10 UC	X	X	X					X	
UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC	X	X	X						X

CEP-CQP

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4 option « approfondissement technique »		UC 4 option « équitation d'extérieur »	
	A	B					Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	dispense « MSP » (5)	dispense « DT » (4)
	Capacités équestres professionnelles (CEP)											
CEP 3	X	X										
Certificats de qualification professionnelle (CQP)												
CQP ASA Equitation			X	X								
CQP ASA Tourisme équestre	X		X	X								
CQP ORE	X	X	X	X	X							X
CQP EAE	X	X	X	X		X	X					



LES DIPLOMES DE LA PROFESSION

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestre ou CPNE-EE vous propose des formations qualifiantes dès l'âge de 14 ans. Plus d'informations sur le site internet : www.cpne-ee.org

CAPACITE EQUESTRE PROFESSIONNELLES (CEP)

Vous pourrez accéder à la formation professionnelle à travers les capacités équestres professionnelles ou CEP. Il existe trois différents niveaux de CEP correspondant aux besoins des entreprises équestres d'entretenir et d'améliorer la cavalerie proposée au public :

- la **CEP 1** qui est nécessaire à l'entrée en formation pour le Certificat de Qualification Professionnelle ou CQP ASA.
- La **CEP 2** qui correspond au niveau des exigences préalables pour l'entrée en BPJEPS nécessaire à l'entrée en formation pour la CQP ORE et la CQP EAE
- La **CEP 3** donne les tests d'entrée en BPJEPS et épreuve certificative de l'UC 3 de la CQP ORE

Les CEP 2 et 3 sont déclinés en 2 mentions : Equitation et Tourisme Equestre.

Elles sont acquises lors de la présentation devant jury de tests techniques (à cheval, à pied autour du cheval, de connaissance des soins et de manipulation des équidés).

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

L'accès à l'emploi se fait par le biais du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Il existe 2 mentions : Enseignant Animateur d'Equitation ou **CQP EAE** et Organisateur de Randonnée Equestre **CQP ORE**. Ces CQP figurent dans la convention collective et constitue donc une porte d'entrée dans le monde du travail.

CQP EAE : Il exerce ses fonctions en autonomie, notamment l'enseignement des bases des pratiques équestres, la préparation aux premiers niveaux de compétition ou l'accompagnement de ses cavaliers sur des itinéraires de promenade.

CQP ORE : Il peut exercer en tant que salarié, entrepreneur ou travailleur indépendant. Quel que soit le statut choisi, il dispose des compétences pour s'adapter à la clientèle, initier à la pratique de pleine nature, concevoir des itinéraires, organiser et encadrer **en autonomie** des promenades et des randonnées équestres

Le CQP ORE est arrivé à échéance au RNCP le 21 décembre 2022.

Il est pour le moment impossible d'entrer en formation .

Il faudra alors attendre la réinscription du CQP au RNCP pour débiter une formation et inscrire de nouveaux élèves en formation.

Ces qualifications ont été définies par la concertation entre représentants d'employeurs et représentants de salariés.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.cpne-ee.org
Vous y trouverez les contenus, les formateurs, les tuteurs, les dates des sessions d'examen et bien d'autres informations encore, et ceci pour toute la France. Vous pouvez également contacter Mme Moya, la présidente de la CPRE EE PACA au 04 90 85 83 48.



LES FORMATIONS FEDERALES

La FFE propose différentes formations permettant l'intervention au sein des circuits de compétition des différentes disciplines équestres, par l'obtention d'un statut de Technicien fédéral et par l'encadrement (désormais rémunérées) de certaines activités (poney, tourisme équestre).

1/ LES OFFICIELS DE COMPETITION :

- **Mission** : les techniciens fédéraux exercent bénévolement leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité dans le respect des règlements édictés par la FFE. Un technicien Fédéral est un membre du jury désigné pour contrôler une épreuve ou un concours. Le nombre et la catégorie de techniciens à désigner pour une épreuve ou un concours national sont fixés dans le Règlement fédéral, « disposition spécifiques » des disciplines.

- **Statut** : Il existe différents statuts nationaux : juge, arbitre, chef de piste, commissaire au paddock. Il existe 8 niveaux de techniciens : club, national 4, national 3, national 2, national 1, candidat international, international, international officiel.

- **Conditions** : l'âge minimum des juges est de 18 ans. Les mineurs à partir de 14 ans peuvent juger en épreuves club sous la responsabilité d'un technicien fédéral qualifié. Ces statuts sont délivrés par validation des CRE ou de la FFE sur présentation de dossiers faisant état notamment de la participation à des formations habilitées, l'expérience acquise lors des compétitions et parfois l'obtention d'épreuves techniques et théoriques.

2/ LES FORMATIONS D'ENCADREMENT

Formations professionnelles : AE – ATE

AE, ATE et moniteur fédéral sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

L'ATE est un titre à finalité professionnel de niveau IV qui permet d'accompagner et de conduire des randonnées équestres en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés.

L'AE est un titre professionnel de niveau V qui permet d'initier à l'équitation dans tout établissement sous l'autorité d'un titulaire du BEES 1 activités équestres, mention équitation, ou du BEES 2 activités équestres, ou du BPJEPS activités équestres toutes mentions.

ATE – Accompagnateur Tourisme Equestre

- Accompagnement et conduite de randonnées équestres en toute saison dans tout établissement dans le cadre d'itinéraires et d'étapes aménagés et reconnus (en assurant à la fois la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi qu'un emploi rationnel des chevaux)
- Niveau Galop 6 pleine nature ou Galop 6 Cavalier ou degré 2 cavalier ou degré 2 cavalier de tourisme équestre, 18 ans révolus+7jours de randonnées minimum dont 4 sans retour à la base attestés dans son carnet fédéral ou par un club affilié.+PSC1 ou AFPS
- 300H minimum de formation pouvant s'étaler de 3 mois à 2 ans max découpées en 5 modules
- 300H de stage pratique professionnel

Centres de formation ATE

Les Enganes– Fontvieille (13)	06 72 45 71 95	enganes@wanadoo.fr
Cavaliers de la Louvière - Bedoin (84)	06 22 74 16 12	cavaliers.louviere@gmail.com
Les Sabots de Venus - La Roche (05)	06 32 83 11 64	lessabotsdevenus@aol.com
Les Poun's en Herbe– Montauroux (83)	06 76 80 00 89	les-pouns-en-herbe@hotmail.fr
Les Ecuries de la Luye - Gap (05)	06 17 18 31 29	lesecuriesdelaluye@neuf.fr
Les Crins de Gaia - Forcalquier (04)	06 86 10 90 17	contact@lescrinsdegaia.com
Les 3 fers - St Raphaël (83)	06 85 42 51 50	les3fers@gmail.com

- Test d'entrée et Session d'examen organisés par le CRTE
- Formation dispensée par un centre TE agréé par le CNTE



AE – Animateur d'Equitation

- Rôle d'animateur à titre professionnel
- Valide les compétences à l'encadrement des activités pédagogiques dans les poney clubs et centres équestres
- 18 ans et +, Galop 6+ PSC1 à l'entrée en formation
- 4 modules environ 300H
- Stage d'animation et d'observation en centre équestre de 300H minimum

→ Formation dispensée par un centre équestre agréé AE par la FFE

Donne test d'entrée +UCI du nouveau BPJEPS

Centres de formation AE

CE Digne les Bains – Digne-les-Bains (04)	06 64 37 08 16	centre-equestre-digne.com
CEFTER PACA - Barillonette (05)	04.92.54.24.62	www.cefter-paca.com
CH de NICE - Nice (06)	04 93 83 15 04	www.nicecheval.com
CFPPA Campus Vert d'Azur - Antibes (06)	04 92 91 02 33	https://vertdazur.educagri.fr/
C.E. SAUVECANNE— Bouc Bel Air (13)	06 26 46 43 40	centreequestresauvecanne.fr
Ecurie du Soleil - Mallemort (13)	06 25 49 02 31	www.centreequestrepontroyal.com
Centre Equestre d'Istres - Istres(13)	06 60 34 39 30	ledeven.com
Les Enganes -Fontvieille (13)	06 72 45 71 95	lesenganes.ffe.com
UCPA formation— Vedene (84)	04 90 23 30 09	www.lagourmettevaclusienne.ffe.com
Les Ecuries du Luberon - Caseneuve (84)	06 74 52 47 36	www.lesecuriesduluberon.com
Club Hippique Aix Marseille (13)	04.42.20.18.26	xavier@cham-aix.com

Moniteur Fédéral deux options possibles: Equitation Western ou Attelage

La possession de la certification professionnelle mentionnée atteste que son titulaire met en œuvre en autonomie les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations ;
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie d'école ;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique

Attelage de CEUZE - SIGOYER (05) 06 29 88 26 43 attelagesdeceuze@free.fr



CONTACTS :

COMITE REGIONAL D'EQUITATION de PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

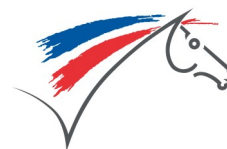
298, avenue du Club Hippique

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.13 41 56 44

Site : www.paca-equitation.com / Email : paca@ffe.com

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'EQUITATION



LES FORMATIONS AGRICOLES

L'enseignement agricole propose 2 parcours d'études conduisant à des diplômes orientés vers les métiers du cheval : la filière professionnelle et la filière technologique.

La filière professionnelle permet de décrocher des diplômes qui ont pour principale vocation l'insertion directe dans la vie professionnelle (diplômes de niveau V type CAPA) et qui débouchent sur des postes d'ouvriers qualifiés dans les entreprises équestres.

La filière technologique offre la possibilité d'accéder au Bac professionnel et, dans la continuité des études, au BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) ouvrant la porte aux jeunes ayant des capacités scolaires, aux métiers de l'encadrement et de conseil (association de races, élevage....) notamment.

1/ LE PALEFRENIER SOIGNEUR : (CAPA)

- **Définition du métier :** Le Palefrenier Soigneur est très important dans la vie du cheval puisqu'il va en assurer le quotidien, son bien-être, son confort. Le soigneur est un employé salarié dans une exploitation d'élevage, un centre équestre ou dans tout secteur de la valorisation des équidés. Il a pour mission l'entretien des écuries, des bâtiments. Il effectue son travail sous la responsabilité de ses supérieurs hiérarchiques. Il connaît les caractéristiques d'un cheval en bonne santé et il est capable de vérifier que tout se passe bien dans son écurie. Il gère l'alimentation, les soins, l'évolution des stocks et tient à jour les documents d'enregistrement des équidés. Il participe à l'entretien du matériel utilisé par les chevaux et il peut effectuer quelques réparations sur son lieu de travail ou éventuellement du transport.

- **Diplôme :** Ce diplôme de niveau V permet l'entrée dans la vie professionnelle comme ouvrier qualifié.

- **Emploi :** on accède à des emplois de cavalier-soigneur avec le CAPA Soigneur d'équidés. Poursuite d'études vers le BAC PRO ou niveau équivalent

CONTACT :

CFA Régional agricole public PACA

UFA . Louis Giraud
310 Chemin de l'hermitage

84200 CARPENTRAS
Tel : 04.90.60.80.96
Fax : 04.90.60.13.44
Mel : cfa.carpentras@educagri.fr
<https://>



UFA Antibes
88, chemin des maures
06 600 ANTIBES
Tel : 04.92.91.02.33
Fax : 04.93.33.79.05
mel : cfppa.antibes@educagri.fr

www.epl.carpentras.educagri.fr

CFAR FA Antenne A Ter' à Cheval (Centre de Formation d'Apprentis Régional Formation Adapté)

Cette section accueille des jeunes à partir de 16 ans orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

FORMATION & MÉTIER
Créateur d'avenir

Le CFA propose un apprentissage avec une mesure d'accompagnement par le SESSAD Le Pied à l'Etrier (Service Education Spéciale et de Soins à Domicile) et d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé. L'accompagnement peut démarrer par une préorientation en amont de l'apprentissage.

Il prépare au C.A.P. / C.A.P.A. (Agricole) C'est une formation de niveau 3, qui est possible en 2 ou 3 ans.

L'admission est possible dès signature d'un contrat d'apprentissage.

4 bis avenue de Lattre de tassigny
13090 AIX EN PROVENCE

Téléphone : 04 42 50 65 61
Télécopie : 04 42 63 47 42
E-Mail : ateracheval@formationmetier.fr



2/ ELEVEUR EQUIN OU RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE

ELEVEUR EQUIN :

- **Définition du métier :** l'éleveur est un responsable d'exploitation d'élevage dont la spécialité est le cheval. Il peut être employé dans une exploitation dont il n'est pas forcément propriétaire. Il produit, transforme et commercialise les produits de son exploitation. Il gère et prend les décisions qu'il convient. Il gère les aspects sociaux de son exploitation. Il doit avoir de bonnes qualités de gestionnaire.

- **Diplôme :**

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Conduite et Gestion d'une exploitation Agricole
option système à dominante élevage support cheval en 3 ans

- **Emploi :** ouvrier qualifié dans les centres équestres et en élevage



3/RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE :

- **Définition du métier :**

Responsable d'entreprise équestre, ou responsable d'écurie, ou Groom dans le secteur des entreprises de loisirs et de compétition.

- **Diplôme :**

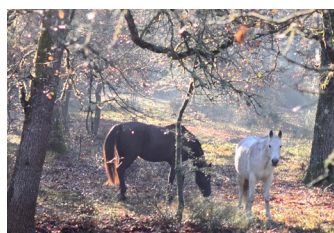
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Conduite et Gestion de l'entreprise Hippique

- **Emploi :** devenir chef ou responsable d'entreprise, devenir salarié responsable du groom, devenir groom.

CONTACT :

CFA Régional agricole public PACA

U.F.A. Louis Giraud
310 Chemin de l'hermitage
84200 CARPENTRAS
Tel : 04.90.60.80.96
Email : cfa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>



U.F.A. Agricampus
des Hautes Alpes
05000 GAP
Tél : 04 92 51 04 36

epl.gap@educagri.fr

MFR BEAUCHAMP:
13630 EYRAGUES
tel 04 90 94 14 95
Mfr.eyragues@mfr.asso.fr

DIPLOMES :

Préparés en alternance sur deux ans ou 3 ans par la voie de l'apprentissage :
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) Soigneur d'équidés
Baccalauréat Professionnel en 3 ans Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA)
Baccalauréat Professionnel en 3 ans Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH)



4/ MARECHAL FERRANT :

- **Définition du métier :** Spécialiste du pied, le maréchal ferrant est un maillon indispensable au bien-être et à la bonne santé du cheval tout au long de sa vie de travail. C'est un artisan dont le métier consiste à ferrer les pieds des chevaux et autres équidés et de s'occuper de leur parage.

- **Diplôme :** CAPA Activités Hippiques— spécialité Maréchalerie

- **Emploi :** Un maréchal-ferrant peut exercer en tant que salarié ou en tant qu'artisan indépendant.



Contact :
C.F.P.P.A. de AIX-VALABRE

5065, route de Gardanne
13548 GARDANNE
Tel : 04.42.58.46.41/06 14 56 62 66
Email : cfppa.aix-valabre@educagri.fr

5/ Conseiller production animales (BTSA Production Animale)

Brevet Technicien Supérieur de l'Agriculture
CONTACT :

EPL de Digne Carmejane -LEGTA Digne Carmejane
Le Chaffaut 04510 MALLEMOISSON
ridha.djerbi@educagri.fr - Tél. : 04 92 30 35 70

SCHÉMA DES FORMATIONS EN LIEN AVEC LA FILIÈRE ÉQUINE

Seules les formations agréées par le RNCP sont présentées ici, ainsi que celles dont le certificat est indispensable pour l'exercice de la fonction

LÉGENDE

Formations diplômantes

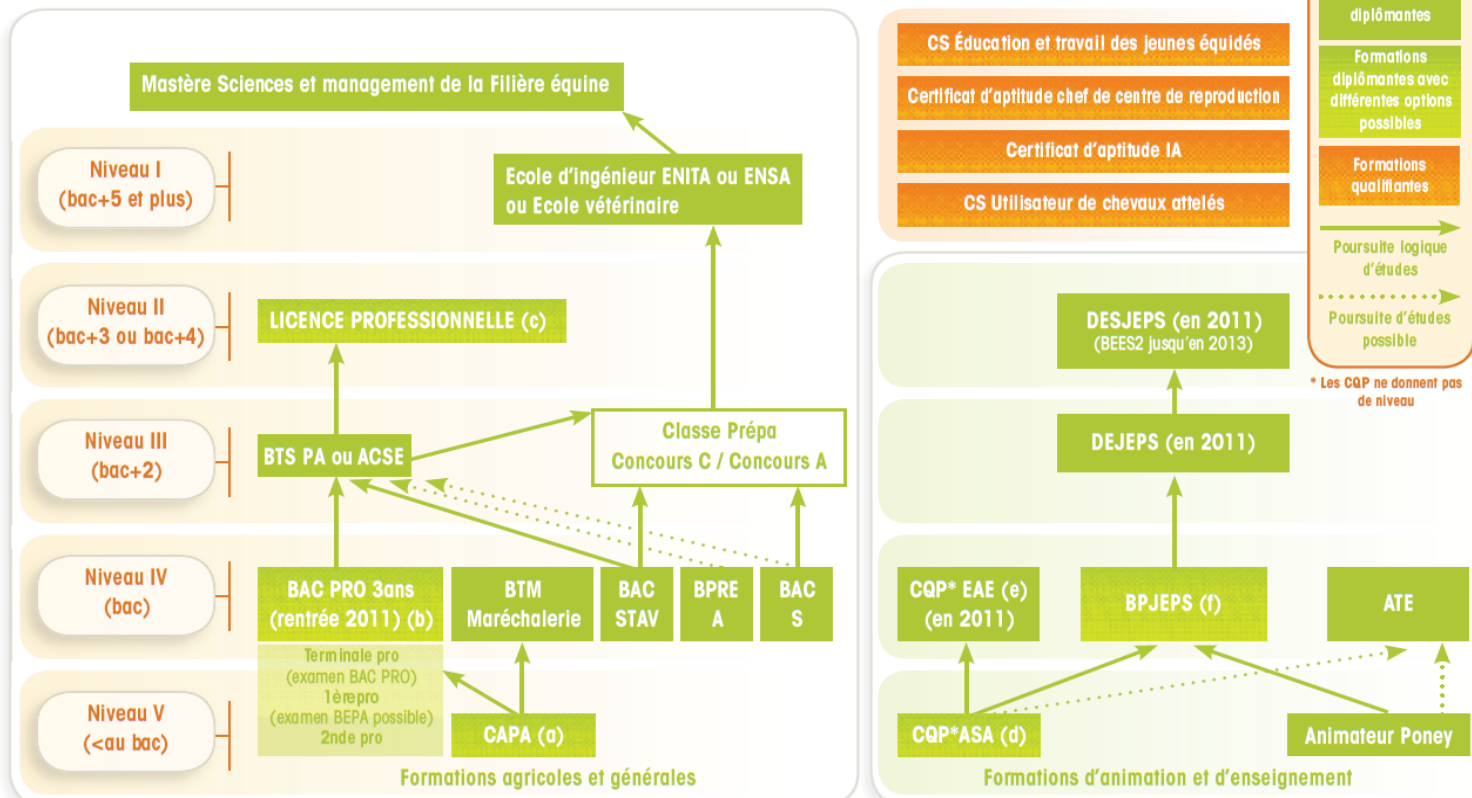
Formations diplômantes avec différentes options possibles

Formations qualifiantes

→ Poursuite logique d'études

.....→ Poursuite d'études possible

* Les CQP ne donnent pas de niveau



(a) Soigneur d'équidés, maréchalerie, cavalier d'entraînement lad driver/jockey - (b) CGEA SDE support équin, * activités hippiques * options non connues en 2010 - (c) Management des établissements équestres, commercialisation des produits équin - (d) mention équitation (cheval, poney) ou tourisme équestre - (e) enseignant animateur d'équitation - (f) équitation, attelage, équitation de travail, équitation western, tourisme équestre.



LES COURSES



Le monde des courses est un secteur économique dynamique. En France, 52 000 personnes travaillent au contact du cheval. Sur l'ensemble du territoire, cinq écoles (dont une en PACA) délivrent dès 14 ans, en alternance, sous statut scolaire ou d'apprentissage, des diplômes d'Etat qualifiés et un emploi à la clé. Sont délivrées la quatrième et la troisième de l'enseignement agricole, puis les diplômes de CAPA Lad-cavalier d'entraînement et le Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH) option Courses .

1/ LAD-JOCKEY / LAD DRIVER :

- **Définition du métier :** Il assure les soins aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Fonctions occupées : travaux courants d'écurie, soins aux chevaux, alimentation, litière. Participation à l'entraînement des chevaux de course de galop (cavalier d'entraînement) ou de trot (lad-driver). Il entretient les harnachements et le matériel. Accompagne et transporte des chevaux aux courses. Il est salarié d'une écurie de course.

- **Diplôme :** Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) de Lad-cavalier d'entraînement en alternance sur 2 ans, Certificat de niveau V.

- **Emploi :** le CAPA vise à l'insertion professionnelle, mais il permet de poursuivre des études (, Baccalauréat Professionnel CGEH) Les emplois possibles avec ce diplôme sont ceux de Jockey, de driver ou d'entraîneur.

2/ JOCKEY ou DRIVER :

- **Définition du métier :** Il monte ou drive lors des réunions de course pour le compte de propriétaires différents (5 à 6 par jour), soit au trot (attelé ou monté), soit au galop (plat ou obstacle). La licence de monte est obligatoire (délivrée par France Galop et Cheval Français).

- **Diplôme :** Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) de Lad-cavalier d'entraînement . Certificat de niveau V, accessible après une formation d'un an.

- **Emploi :** Cet emploi peut aboutir plus tard à l'emploi d'entraîneur ou de premier garçon. C'est un métier très compétitif exercé par un nombre restreint de personnes.

3/ GARCON DE VOYAGE :

- **Définition du métier :** Il accompagne le cheval aux courses et le soigne pendant le déplacement. Il planifie et réalise le convoyage, il accompagne le cheval dans tous ces déplacements, il surveille les bonnes conditions de transport, d'accueil, et d'hébergement. Il toilette et prépare les chevaux. Il s'occupe des démarches administratives sur les hippodromes. Il est salarié d'une écurie de course (poste de cadre).

- **Diplôme :** aucun diplôme spécifique. CAPA Lad Jockey. Le permis de conduire les véhicules poids lourd est conseillé.

- **Emploi :** le salarié peut accéder à l'emploi d'entraîneur.



LES COURSES

4/ PREMIER GARCON :

- **Définition du métier :** Le premier garçon veille à la bonne marche de l'écurie, gère l'alimentation et les soins aux chevaux. Il coordonne le travail diligenté par l'entraîneur et met en œuvre le planning de la journée. Il remplace l'assistant entraîneur en son absence. C'est le chef du personnel, il est salarié d'une écurie de course (poste de cadre).

- **Diplôme :** aucun diplôme spécifique puisque cette activité est une extension d'autres métiers. (CAPA de Lad-cavalier d'entraînement).

- **Emploi :** Le salarié peut accéder à l'emploi d'entraîneur.

5/ ASSISTANT ENTRAINEUR :

- **Définition du métier :** Il assiste l'entraîneur. Il s'occupe de la gestion des tâches administratives et représente l'entraîneur sur les hippodromes. il est salarié d'une écurie de course (poste de cadre).

6/ ENTRAINEUR :

- **Définition du métier :** Le travail de l'entraîneur de cheval de course est important dans la mesure où ce professionnel est celui qui connaît le plus le cheval. Il le soigne et assure son entraînement. On peut devenir chef d'entreprise avec ce métier. Les propriétaires lui confient leurs chevaux et comptent sur son rôle de conseiller. De nombreuses compétences sont indispensables : technicien, soigneur, spécialiste des courses, être capable de gérer la carrière d'un cheval, posséder des relations humaines. L'entraîneur est rémunéré par les pensions des chevaux qu'il entraîne. Il reçoit un pourcentage sur les gains acquis dans les courses de chevaux. Il gère l'écurie, le personnel, le matériel et les relations avec les propriétaires. Il planifie et met en œuvre l'entraînement et l'engagement des chevaux dans les épreuves.

- **Diplôme :** BAC PRO CGEH option course en alternance et en apprentissage

- **Emploi :** L'accès à tous les emplois de soins ou d'entraînement. La demande d'une licence d'entraîneur public est indispensable. (délivrée par France Galop et Cheval Français).

CONTACT :



L' ECOLE DES COURSES HIPPIQUES
A.F.A.S.E.C
CFA Régional des Métiers Hippiques
Centre d'entraînement des plaines de l'Arbois
7776, chemin départemental 60 A
13480 CABRIES
Tel : 04.42.22.41.45
Mail : ech-cabries@afasec.fr
Site : www.afasec.fr



DIPLOMES :

4ème et 3ème Cheval de l'enseignement agricoles
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) Lad, cavalier d'entraînement
par la voie scolaire en alternance et aussi en formation adulte (ouverture septembre 2019)
Bac Professionnel CGEH courses par la voie de l'apprentissage et de l'alternance
Formation complémentaire : Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés et Volailles (CCTROV ex-CAPTAV) , soins aux chevaux et Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



AUTRES FORMATIONS

OSTEOPATHIE EQUINE

Le diplôme d'ostéopathe est reconnu par l'Etat et inscrit au RNCP (Registre Nationale des certifications Professionnelles) et une formation post bac en 5 ans et prépare à l'examen devant le CNOV Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

Informations :

Institut de Formation d'Ostéopathes Animaliers (I.F.O.A) - 13 Quartier Kilmaine - 13150 Tarascon
tel : 09 72 36 02 56 contact@ifoa.fr

ANIMOSTEO - Ecole d'Ostéopathie Animale de Provence
La Petite Bastide, Avenue des Chabauds, 13320 Bouc-Bel-Air
www.animosteo.fr - info@animosteo.fr - 04 65 01 08 50

FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE CHEVAL SUD

La Filière Cheval Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur organise des formations continues pour les professionnels de la filière équine que vous pouvez retrouver sur son site ainsi que le certificat Qualiopi www.conseilchevauxsudpaca.fr :

- Présenter son Cheval pour mieux le vendre avec Eric Livenais
prochaines sessions : 1 et 2 février et 7 et 8 mars 2024 à St Victooret (13)
- Formation améliorer ses pratiques bien-être, biosécurité et environnement pour préparer les labels Qualit'Equidés et HVE :



QUELS SONT LES AVANTAGES DU LABEL QUALIT'ÉQUIDÉS ET DE HVE?

- **Sécuriser** les activités des professionnels.
- Appartenir et être reconnu dans un réseau professionnel de **qualité**.
- Représenter un gage de **crédibilité et de confiance**.
- **Se distinguer** auprès des professionnels et utilisateurs à travers une reconnaissance régionale.



Profiter d'une visibilité importante grâce aux outils de communication du Label (site internet dédié, réseaux sociaux).

- ◇ VEDENE (84) UCPA les 19 et 20 février 2024 + 1 h en visio de présentation le 12 février et le module en visio le 22 février 2024
- ◇ MEYREUIL (13) Parc d'activité technologique (Salle du CRE): les 25 et 26 mars 2024 + 1 h en visio de présentation le 18 mars et le module en visio le 28 mars 2024
- ◇ MANDELIEU (06) Maison des Sports : les 15 et 16 avril 2024 + 1 h en visio de présentation le 8 avril mars et module en visio le 18 avril 2024



◇

Pour plus d'information sur l'une ou l'autre des formations vous pouvez nous contacter au 04 92 97 46 83 ou par mail à contact@filierechevalpaca.com



LEXIQUE

AAE : Animateur Assistant Equitation
AE : Activités Equestres
AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours
APB : Animateur Poney Bénévole
ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre
BAC PRO : Baccalauréat Professionnel
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle aux Fonctions d'Assistant Animateur Technicien
BAP : Brevet d'Animateur Poney
BE : Brevet d'Etat
BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BP : Brevet Professionnel
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
BP REA : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole
BTSA : Brevet Technicien Supérieur Agricole
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CCE : Concours Complet d'Equitation
CEP : Capacités Equestres Professionnelles
CFAR : Centre de Formation d'Apprentis Régional
CFAR FA : Centre de Formation d'Apprentis Régional Formation Adapté
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CGEA : Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole
CNTE : Comité National de Tourisme Equestre
CRE : Comité Régional d'Equitation
CRTE : Comité Régional de Tourisme Equestre
CSO : Concours de Saut d'Obstacles
CTR : Conseiller Technique Régional
CQP ASA : Certificat de Qualification Professionnelle Assistant Soigneur Animateur
DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport
DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport
DR : Dressage
FFE : Fédération Française d'Equitation
GTE : Guide de Tourisme Equestre
LPA : Lycée Professionnel Agricole
PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1
UC : Unité Capitalisable
UCG : Unité Capitalisable Générale
UCP : Unité capitalisable professionnelle
UCT : Unité capitalisable technique
UCARE : Unité Capitalisable Adaptation Régionale à l'Emploi
UFA : Unité de Formation par apprentissage

Retrouvez nous aussi sur facebook : www.facebook.com/filierechevalpaca



www.conseilchevauxsudpaca.fr
Filière Cheval SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maison Régionale des Sports, 809 Bd des écureuils
06210 MANDELIEU LA NAPOULE